



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 novembre 2021

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 19
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 4

Le quinze novembre deux mille vingt et un, à 19:30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurélien HENault à Anne Sophie DA COSTA

Le ou les membres absent(s) :

Claire DEZOUTTER, Thomas GUETTARD, Aurélien HENault, Nathalie PREUD'HOMME

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand POUSSIERRE

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Bertrand POUSSIERRE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2021 est lu pour approbation et signature et les membres présents à cette séance le signent.

AFFAIRES GENERALES

2021-087 - Classement de parcelles dans le domaine public

Madame le Maire rappelle que les voies du lotissement de la Vierge de Celle et de l'impasse Jean-Marie COMPERAT sont achevées, tant pour les réseaux que la voirie et assimilables à de la voirie communale.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale et le domaine public et rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- décide le classement dans la voirie communale et le domaine public de :

- l'impasse Jean-Marie COMPERAT
- de la portion du Rond-point du collège Jean Bertin à la rue André TRICHOT

- la rue André TRICHOT
- la rue Jacques BREL
- la rue Georges BRASSENS
- la rue Charles AZNAVOUR
- la rue Edith PIAF
- la rue BARBARA
- la rue France GALL
- la rue Isabelle AUBRET

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Yannick BARBOTTE rappelle la nécessité de transférer les voies nouvelles du lotissement de la Vierge de Celle et l'impasse Jean-Marie COMPÉRAT du domaine privé communal au domaine public. Cela concerne autant la voirie, que les réseaux (pour un total de 1229 m de voirie pour une surface de 7330 m²).

Cette formalité obligatoire va permettre de percevoir une Dotation globale de Fonctionnement (DGF) plus importante à partir de 2023.

2021-088 - Longueur de voirie communale

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération n°2018-076 du 17 septembre 2018 compte tenu des modifications et créations de voies réalisées par la Commune,

Madame le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La nouvelle longueur de la voirie communale est référencée dans les tableaux (consultables en mairie).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-089 - Convention relative à la répartition intercommunale des charges des écoles

Vu les dispositions de l'article L212-8 du code de l'Education relatif à la répartition intercommunale des charges des écoles publiques,

Vu l'accord donné pour la dérogation scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 pour 2 enfants résidents à Saint-Georges-sur-Baulche et scolarisés dans les écoles de Monéteau,

Considérant que les frais de scolarité, validés par convention entre les 2 communes, sont, pour l'année scolaire 2020-2021 de 92.25 € par enfant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la répartition intercommunale des charges des écoles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-090 - Projet Educatif du Pôle Enfance Jeunesse

Considérant que la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche, par l'intermédiaire du Pôle Enfance Jeunesse, travaille à promouvoir des loisirs de qualité pour le plus grand nombre d'enfants autour d'activités éducatives, ludiques, sportives, culturelles ou manuelles avec une forte orientation vers l'apprentissage et l'autonomie.

Considérant que la convention du projet éducatif territorial (PEDT) est à renouveler pour la période de 2021 à 2024

Vu le projet éducatif Enfance Jeunesse de Saint-Georges, qui est un document accessible à tous, sécurisant pour les familles et un repère pour les professionnels et les partenaires, et qui sera mis en application au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet éducatif Enfance Jeunesse de Saint-Georges,
- Autorise Madame le Maire à signer le projet éducatif et la convention du projet éducatif territorial (PEDT). Celui-ci est consultable en mairie.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-091 - Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Afin de tenir compte des divers changements dus à la crise sanitaire, il est nécessaire de soumettre un nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs à l'approbation du conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ce nouveau document. Celui-ci est consultable en mairie.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Claire GUEGUIN indique que le Projet Educatif Territorial (PEDT) est conçu pour une période limitée de trois ans. Il arrive à terme. Il faut donc le renouveler. Le PEDT relate la politique communale, les missions et concerne le fonctionnement et les équipes. Quant au règlement intérieur, il a vocation à définir l'organisation de la structure.

PERSONNEL

2021-092 - RIFSEEP : Ajout d'un cadre d'emploi – Bibliothécaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération de la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche en date du 10 mai 2021 « RIFSEEP / Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 07/10/2021 relatif à l'ajout d'un cadre d'emploi ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de compléter la délibération n° 2021-055 puisqu'un oubli s'est glissé dans le tableau initial : le grade de bibliothécaire n'était pas mentionné.

Le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, a été mis en place pour les agents communaux le 1^{er} juillet 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter l'ajout du cadre emploi Bibliothécaire ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des conditions fixées ci-dessus ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet rétroactivement au 01/07/2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

- Pour permettre une bonne organisation du marché de Noël les 20 et 21 novembre 2021, le gymnase sera indisponible du jeudi 18 au mardi 23 novembre matin. Les utilisateurs ont été prévenus en amont.
- Les médailles jeunesses, sports et engagements associatifs seront remises aux récipiendaires le 7 janvier 2022 lors de la cérémonie des vœux de Madame le Maire.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Pôle Enfance Jeunesse :

- La structure sera fermée du 27 au 31 Décembre 2021, ainsi que le vendredi 24 Décembre à partir de 12h30 après la cantine.

Ecole élémentaire :

- Le masque est de nouveau obligatoire pour tous les élèves d'élémentaire.
- Christiane LEPEIRE et Anne-Sophie DA COSTA se sont rendues à l'école élémentaire le 9 Novembre à 9 h dans le cadre du Centenaire de l'Association des Maires de France (AMF). Anne-Sophie DA COSTA indique cette visite a permis d'expliquer aux enfants de CM2 le rôle du Maire et des élus. Les enfants étaient très intéressés. A l'issue de cette intervention, des livrets pédagogiques leur ont été distribués.

- La subvention municipale pour la classe découverte COCICCO sera présentée à la commission finances du 23 novembre puis la décision sera présentée pour validation au Conseil Municipal du 13 décembre 2021.

- Suite au conseil d'école, le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) sera reconduit. Une réunion avec les enseignants concernés est programmée le lundi 22 novembre 2021 à midi pour préparer le déroulement des élections.

Ecole maternelle :

- La carte scolaire a été transmise pour l'Inspection Académique avec une estimation de 94 élèves en maternelle pour la rentrée de septembre 2022.

Collège :

- Le mardi 9 novembre s'est tenue la remise du Diplôme National du Brevet (DNB) aux 163 élèves récipiendaires qui ont quitté le collège, en présence des membres de leur famille.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

- La commission a travaillé et validé le contenu du prochain Clin d'Oeil. Il sera distribué fin novembre avec le calendrier de collecte des déchets de la Communauté de l'Auxerrois.
- Le guide pratique 2022 est en cours de mise à jour. Les publicitaires ont répondu (plus nombreux qu'en 2020) et ce guide pratique sera distribué fin décembre avec le calendrier du CCAS.
- La commission communication se réunira dès janvier pour travailler sur :
 - Le guide pratique 2023 (nouveau format ?)
 - Le budget communication
 - La préparation du repas des aînés 2022

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- Une réunion GPO (Groupe Opérationnel) s'est tenue le 09 novembre au Commissariat d'Auxerre ainsi qu'une formation sur les incivilités avec le RAID (Formation très intéressante avec du personnel très qualifié).
- Suite à une demande des riverains Impasse COMPERAT concernant des actes malveillants, une patrouille pedestre et VTT du Commissariat d'Auxerre se rendra sur place.
- Aux heures de sortie du collège, des contrôles dans les bus et les transports scolaires seront mis en place pour faire de la pédagogie auprès des collégiens en partenariat avec la Police Nationale.
- Une demande a été faite au chef d'établissement du collège de solliciter l'infirmière et l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant les cartouches de gaz hilarants. De la pédagogie sera faite auprès des élèves via l'infirmière scolaire.
- Des contrôles de vitesse seront effectués sur la commune.
Philippe THOMAS rappelle que la commune avait fait l'acquisition de radars pédagogiques et demande s'ils ne peuvent pas être utilisés.
- Richard FAURE se renseignera auprès des services techniques à ce sujet.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

- Une demande de subvention FEDER pour le parc du Cormier qui avait été faite a été reportée.
- Une subvention FEDER pour la liaison douce « bourg montmercy » est accordée pour 50% du montant. Pour toucher cette subvention, il faut engager les travaux sur l'année 2022. Les dépenses doivent être liquidées en juin 2023 maximum. D'autres subventions seront cherchées.
- La prochaine Commission finances aura lieu le 23 novembre 2021 à 18h.
- Lotissement la Vierge de Celle - information sur l'état des ventes des parcelles :
Sur les 26 terrains réservés au 12 juin 2021, des désistements ont eu lieu pour certains la raison avancée était une taxe d'aménagement jugée trop élevée. Après échanges et discussion, il a été décidé à l'unanimité de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement. De nouvelles réservations ont été faites. Actuellement, quatre promesses de vente sont signées.
- La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération, aura lieu le 22 novembre 2021.

- Chrystelle EDOUARD participera à une formation finances proposée par la Communauté d'Agglomération.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :**Marché voirie communale :**

Marché avec Eurovia. Les travaux ne donnent pas satisfaction. Les gravillons sur la route n'ont pas été mis à la bonne période. Des reprises partielles sur certaines rues seront réalisées en avril-mai 2022. Il n'y a donc pas de réception des travaux pour le moment.

Rénovation du parc d'éclairage Public :

Actuellement les techniciens de COMETA enclenchent en journée et par secteur l'éclairage public pour finaliser les réglages et vérifier si les données remontent bien dans le logiciel de télégestion. Une réception du chantier est prévue fin décembre.

Impasse Jean-Marie COMPERAT (coulée verte) :

L'ensemble des travaux sont réalisés ainsi que tous les aménagements prévus.

Lotissement Vierge de celle :

Constat de reprise des végétaux du 09 novembre en présence de l'entreprise IDVERDE et ECMO : sur un total de 13 massifs il y aura 6 arbres et 22 arbustes à replanter ainsi qu'un nettoyage des massifs pour une bonne reprise.

Fissures sur les trottoirs :

Des sondages seront réalisés et des témoins de mesure de fissures seront mis en place pour observer une éventuelle évolution. La pose des témoins sera réalisée par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE en présence d'un représentant de la Maitrise d'œuvre et de la Maitrise d'ouvrage. Un suivi sera réalisé deux fois par mois.

Rénovation toiture, isolation et fenêtres de la Mairie :

Remise des offres réalisées.

Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) est prévue le 24 novembre prochain pour l'attribution du marché.

Groupes scolaires

Actuellement deux chaudières gaz dont une en secours alimentent les écoles. A ce jour une seule fonctionne car sur la seconde le brûleur est HS. Ces chaudières datent de 1979.

Groupe de travail – Zone de Montboulon / Frédéric GRACIA :

Pour la création d'un espace ludique et sportif, un groupe de travail a été constitué parmi les conseillers municipaux et s'est réuni le 6 novembre.

Frédéric GRACIA fait la synthèse du compte rendu.

Michel DUCROUX félicite le groupe de travail pour ce rendu clair et bien fait et demande quelle suite sera donnée à cette réflexion.

Christiane LEPEIRE précise qu'il sera demandé trois devis auprès de bureaux d'étude pour en choisir un qui sera missionné pour une étude de faisabilité et un avant projet sommaire, puis des dossiers seront déposés auprès de différentes instances pour obtenir des subventions pour la totalité du projet.

Chrystelle EDOUARD rappelle que l'objectif est de rattacher cet aménagement au marché de travaux signé par la précédente mandature.

Frédéric GRACIA précise qu'il faudra aussi penser à la sécurisation des abords.

- La tournée de remise des factures pour les personnes recevant la portabilité des repas a eu lieu le 03 novembre et le prochain passage se fera le 02 décembre 2021.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner :

| DESIGNATION | DATE RECEPTION | Référence cadastrale | SUP. | BIEN |
|-------------|----------------|----------------------|--------|------|
| DIA 2100084 | 08/10/2021 | BC-20 et BD54 | 32 509 | B/TP |
| DIA 2100085 | 03/11/2021 | AE-108 | 609,00 | B/TP |
| DIA 2100086 | 02/11/2021 | AI-152 | 371 | B/TP |
| DIA 2100087 | 09/11/2021 | AP-191 et AP-192 | 697 | B/TP |

Information du maire

- Inauguration des illuminations à 18h le 3 décembre 2021 sur le parvis de la Mairie, en même temps que l'inauguration du parc d'éclairage public.

- En 2019, la Commune de Saint Georges a validé l'inscription à « Yonne tous sports » pour 2020. Cet événement ayant été annulé, il est demandé si la commune est toujours intéressée pour 2022. Madame le Maire souhaite que la commune soit candidate. Il sera donc apporté une réponse favorable aux organisateurs. Dans un premier temps, la commune est inscrite sur la liste des volontaires pour accueillir cet événement sportif.

- Les dates pour les prochains conseils sont les suivants :

| CONSEIL DE MUNICIPALITÉ | |
|-------------------------|------------|
| N° | Année 2022 |
| 01 | 03/01/2022 |
| 02 | 07/02/2022 |
| 03 | 14/03/2022 |
| | |
| 04 | 11/04/2022 |
| 05 | 16/05/2022 |
| 06 | 13/06/2022 |
| JUILLET : NON | |
| 07 | 29/08/2022 |
| 08 | 26/09/2022 |
| OCTOBRE : NON | |
| 09 | 07/11/2022 |
| 10 | 05/12/2022 |
| 11 | 02/01/2023 |

| CONSEIL MUNICIPAL | |
|------------------------------|------------|
| N° | Année 2022 |
| 01 | 17/01/2022 |
| 02 | 28/02/2022 |
| 03 | 28/03/2022 |
| AVRIL : NON | |
| 04 | 02/05/2022 |
| 05 | 30/05/2022 |
| 06 | 27/06/2022 |
| JUILLET ET AOÛT : NON | |
| 07 | 12/09/2022 |
| 08 | 10/10/2022 |
| | |
| 09 | 21/11/2022 |
| 10 | 12/12/2022 |
| 11 | 16/01/2023 |

Questions diverses

- Christiane GALLON indique qu'il y a un problème de végétation trop haute à proximité des ronds-points surtout à l'intersection de la route d'Auxerre et de l'avenue du château. Aux heures de pointe, ce n'est pas facile de s'insérer car il n'y a pas de visibilité et les voitures arrivent vite.

- Philippe THOMAS demande, si suite à la mise en sens unique de la Grande Rue, un comptage des voitures entre l'avenue du château et le boulevard de la Guillaumée a eu lieu, pour savoir comment se répartissent les flux. Richard FAURE dit que la demande est en cours et que les chiffres seront communiqués.

- Christiane GALLON demande si les tables du Centre Culturel seront bientôt changées, car elles commencent à dater et sont très lourdes, ce qui ne facilite pas leur manipulation. Chrystelle EDOUARD indique que ce besoin n'a pas été retenu pour 2021 et qu'il a été remis pour 2022 ou 2023. Néanmoins, une réflexion sera engagée à ce sujet prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05